n'est pas question qu'ils soient stationnés dans le Nord presque en permanence. La majorité des membres du Comité tiennent également à signaler que les autorités ont nié que des F-15 puissent être employés pour des missions antisatellites à partir de bases canadiennes ou de centres d'opérations avancées. Premièrement, comme le général Herres et d'autres l'ont expliqué, le NORAD n'a aucun rôle à jouer dans ce domaine. Par conséquent, des missions antisatellites ne pourraient être exécutées à partir du territoire ou de l'espace aérien canadien à moins que cela ne fasse l'objet d'un accord canado-américain distinct. Deuxièmement, pour des opérations antisatellites, les F-15 auraient besoin de services d'appui au sol qui n'existeront pas dans les installations canadiennes et qui ne pourront pas y être rapidement déployés⁸.

f) Souveraineté

La majorité des membres du Comité croient que le NORAD aide le Canada à renforcer sa souveraineté. Il nous permet de contrôler les mouvements à l'intérieur et à l'extérieur de notre espace aérien, et ce, à un coût nettement inférieur à celui que représenterait l'installation de systèmes radars le long de nos côtes. Le NORAD a également apaisé au fil des ans nos inquiétudes au sujet de notre souveraineté. Par exemple, on a révisé les frontières régionales du NORAD pour qu'elles correspondent aux frontières nationales. De plus, le contrôle de tous les mouvements dans l'espace aérien canadien a été transféré aux centres régionaux de contrôle opérationnel, à North Bay. Contrairement aux stations du réseau DEW, les nouvelles stations radars qui les remplaceront ne relèveront pas des États-Unis mais du Canada. Même les systèmes exclusivement américains, comme les OTH-B et les AWACS que l'USAF met à la disposition du NORAD, sont ou seront en partie exploités par des Canadiens, parce qu'ils permettent de recueillir des données sur ce qui se déroule dans l'espace aérien du Canada.

Il ne faut pas oublier non plus que le NORAD nous a permis d'éviter les malentendus qui auraient pu survenir dans nos relations bilatérales avec les États-Unis si les Américains avaient eu des doutes au sujet de la qualité de nos systèmes de défense aérospatiale et s'ils avaient été tentés de vérifier leur efficacité ou de faire pression sur nous pour nous amener à investir bien davantage dans ces systèmes.

g) Effets du retrait du NORAD

En dépit de l'indifférence qu'affichent ceux qui souhaiteraient que le Canada se retire du NORAD, la majorité des membres du Comité demeurent convaincus que notre refus de renouveler l'Accord du NORAD pourrait nuire énormément au Canada et compromettre les relations canado-américaines. Les répercussions de cette décision se feraient sentir dans tous les domaines et seraient particulièrement néfastes à court terme. En effet, l'année 1986 étant une année d'élection au Congrès, on peut s'attendre à ce que les partisans du protectionnisme utilisent tous les moyens dont ils disposent pour imposer leurs vues, étant donné la vague de protectionnisme qui sévit à l'heure actuelle.

h) Recommandations concernant l'Accord du NORAD

Pour toutes les raisons susmentionnées, le Comité recommande :

• que le gouvernement du Canada renouvelle l'Accord du NORAD pour une période de cinq ans, sans le modifier en profondeur⁹; et

⁸ Ibid., 11 décembre 1985, p. 54:36.

⁹ Voir l'annexe C.